

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 38 (1948)

Heft: 3

Artikel: Quelques coutumes vaudoises

Autor: Guidoux, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce registre si original, et d'un si beau travail, a été en usage jusque vers 1860; il a fait place alors à un registre manuscrit. C'est là un excellent exemple de l'esprit de traditionalisme des habitants de Savièse, qui se manifeste de tant de manières: conservation du patois, du costume, des ormeaux taillés pour la feuille, etc. En 1841 on savait en général lire et écrire, on aurait donc pu inscrire les noms des familles utilisant l'eau du bisse, dans un carnet et ajouter à côté le nombre des droits. Mais non, les ancêtres ont utilisé un bâton à marques; on consacra de longues journées à en fabriquer un nouveau, plus grand, capable de recevoir toutes les marques d'une population devenue plus nombreuse. *L'ardjyou* ou « commandeur d'eau » se condamnera à porter en main, de village en village, cet instrument encombrant à cause de sa longueur; il lui faudra apprendre par cœur les 269 marques de famille, ce qui représente un effort de mémoire considérable, car beaucoup ne se différencient que par de tout petits détails; il est nécessaire de les connaître sans hésitation, car toute erreur aurait des conséquences graves.

On voit dès lors tout l'intérêt que présente ce bâton à marques, le dernier et le plus perfectionné de tous ceux qui ont été fabriqués à Savièse.

Quelques coutumes vaudoises.

par A. Guidoux, Chavannes-le-Chêne.

La Mavougne

Voici quelques détails sur la coutume de la «Mavougne».

Cette coutume était fixée au jour du Mardi-gras (qui n'existe en somme pas chez nous protestants mais qui est le mardi précédent les «Brandons»¹. Ce jour-là, les écoliers, en sortant de la classe du matin, à 11 heures, s'en allaient par le village, de maison en maison, chantant devant les portes: «Mavougne, tirevougne; tire la queue à la grenouille!»(cette dernière phrase me semble



Ma - vou - gne tir' vou - gne

ajoutée à l'ancienne formule, un peu comme: «Aux armes citoyens, *tas de coquins!*) Les enfants chantaient aussi d'autres chants et portaient des cornets et des sachets pour y enfouir le produit de

¹ Le dimanche des Brandons est fixé, dans le canton de Vaud, au même dimanche que le 1^{er} dimanche du Carême catholique.

une grande corbeille pleine de poussière de foin ou de balle de blé. Il a droit d'en casser cinq ou six, mais les suivants lui causent une pénalisation. L'autre coureur parcourt au pas de gymnastique un circuit correspondant à peu près au trajet total de son concurrent. La lutte est serrée et le public, toujours nombreux, encourage son favori. Les garçons du village suivent la course en vélo et volent d'un coureur à l'autre pour indiquer les positions et les chances de chacun.

Les oeufs sont ceux-là même qui ont été récoltés le jour avant Pâques et qui seront mangés en salade le soir.

Les ruines du château de Pont-en-Ogoz (Gruyère) et la chapelle de S. Théodule.

Les renseignements suivants sont fournis par les Annales fribourgeoises, organe officiel de la Société d'histoire du Canton de Fribourg (XXXVIème année no 1, 1948) et par M. l'abbé P. Brulhart, révérend curé d'Avry-devant-Pont, que je tiens à remercier ici de sa grande amabilité. F.-X. B.

Pont-en-Ogoz n'a jamais fait partie du comté de Gruyère. La seigneurie de Pont a eu comme premiers seigneurs Ulrich et Rodolphe de Pont, qui vivaient en 1136. Cette famille seigneuriale perdit ou aliéna peu à peu ses droits, et s'éteignit au XVIème siècle. Fribourg acheta la seigneurie en 1482, l'érigea en balliage et revendit le domaine qui après avoir appartenu à différents

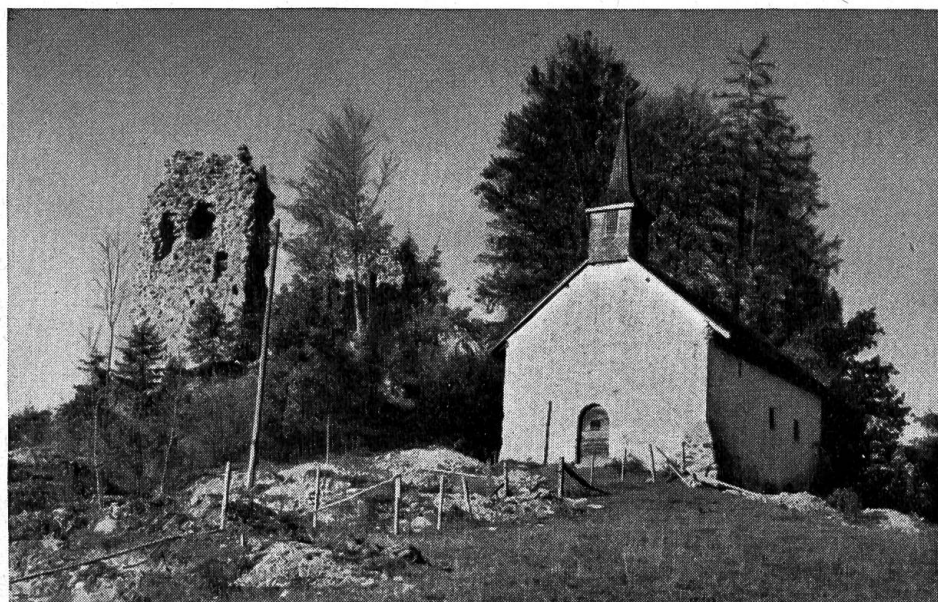


Photo : Simon Glasson, Bulle

Ruines de Pont-en-Ogoz et Chapelle S. Théodule.